



Berner Fachhochschule
Haute école spécialisée bernoise
Bern University of Applied Sciences

Congrès annuel ASPS du 31.10.2018 à Berne

Non-recours aux prestations sociales: un mandat obligatoire pour l'Etat?

Dr iur. Pascal Coullery, professeur Haute école spécialisée bernoise

Prologue: Préciser la question...

«Non-recours aux prestations sociales: un mandat obligatoire pour l'Etat?»

Prologue: Préciser la question...

«Non-recours aux prestations **d'aide** sociale:
un mandat obligatoire pour l'Etat?»

Prologue: Préciser la question...

«Non-recours aux prestations **d'aide** sociale:
un mandat obligatoire de la **Constitution**
fédérale pour l'Etat?»

Prologue Préciser la question...

«Non-recours aux prestations **d'aide** sociale:
un mandat obligatoire **explicite** de la
Constitution fédérale pour l'Etat?»

Prologue: Préciser la question...

«Non-recours aux prestations **d'aide** sociale:
un mandat obligatoire **explicite** de la
Constitution fédérale pour l'Etat destiné à
combattre le non-recours?»

⇒ **LA CONSTITUTION FÉDÉRALE OBLIGE-
T-ELLE L'ÉTAT À COMBATTRE LE NON-
RECOURS À L'AIDE SOCIALE?**

Prologue: Une première réponse

NON

- ▶ L'aide sociale relevant dans une très large mesure de la compétence cantonale, la Constitution fédérale ne contient pas de dispositions relatives à l'aide sociale

Prologue: Une première réponse

MAIS...

- ▶ Différents facteurs de rattachement à un mandat constitutionnel ***implicite***

Vue d'ensemble

- (1) Où?: Bases d'un mandat constitutionnel implicite pour éviter le non-recours
 - Buts sociaux (art. 41 Cst. féd.)
 - Droit relevant des droits fondamentaux à des prestations d'aide sociale et à la réalisation de celles-ci (notamment art. 12 Cst. féd.)
- (2) Quoi?: La concrétisation du mandat
- (3) Comment?: La mise en œuvre du mandat
- (4) Conclusion

(1) Où?: Bases d'un mandat constitutionnel implicite

Les buts sociaux

Art. 41 Cst. féd.

¹ *La Confédération et les cantons s'engagent (...) à ce que*
a. Toute personne bénéficie de la sécurité sociale;

- ▶ Obligation claire d'agir («s'engager»)
- ▶ Toutefois atténuation par plusieurs réserves

(1) Où?: Bases d'un mandat constitutionnel implicite

Droit relevant des droits fondamentaux à des prestations d'aide sociale

Au premier plan:

Art. 12 Cst. féd. Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse

Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

(1) Où: Bases d'un mandat constitutionnel explicite

Droit relevant des fondamentaux à des prestations d'aide sociale

Autres droits fondamentaux pouvant constituer un droit à l'aide sociale:

- Dignité humaine (art. 7 Cst. féd.)
- Liberté personnelle (art. 10 Cst. féd.)
- Interdiction de la discrimination du fait de la situation sociale (art. 8, al. 2 Cst. féd.)

(2) Quoi?: Concrétisation du mandat

Le droit relevant des droits fondamentaux à des prestations d'aide sociale et ses différentes dimensions

Dimension justiciable: La prestation est immédiatement exigible par voie de justice

Dimension programmatique: Droit à des structures et à des procès qui permettent de réaliser les droits fondamentaux

→ droit à «certaines mesures institutionnelles et organisationnelles» sans lesquelles la mise en œuvre du mandat constitutionnel est compromise.

→ s'adresse au législateur

(2) Quoi?: La concrétisation du mandat

Principe

Marge de manœuvre étendue du législateur

...mais:

Cette marge de manœuvre du législateur doit être interprétée de manière d'autant plus restrictive que la position en termes de droits fondamentaux concernés est sensible.

... c.à.d. pour l'art. 12 Cst. féd. :

- ▶ L'aide sociale est une prestation essentielle, vitale
- ▶ La définition de directives relatives au contenu à l'attention du législateur est justifiée
- ▶ Proposition: directives sur trois axes

(2) Quoi?: La concrétisation du mandat

Premier axe: l'information



L'ignorance comme cause du non-recours:

Les personnes touchées par la pauvreté ne savent souvent pas à qui s'adresser avec leurs problèmes.

⇒ Mandat pour l'Etat d'informer sur l'offre de soutien de l'aide sociale

(2) Quoi?: La concrétisation du mandat

Premier axe: l'information

Sozialhilfekosten steigen

48 523 Personen bezogen 2007 Sozialhilfe

Jedes 5. Sozialhilfe-Dossier wirft Fragen auf

In den letzten zehn Monaten wurden 300 Dossiers durchleuchtet

– bei 97 davon bleiben Fragen und Unklarheiten bestehen

Kantonalberniische Volksinitiative

KEINE EINBÜRGERUNG VON VERBRECHERN UND SOZIALHILFEEMPFÄNGERN!

Jetzt unterschreiben!

- Klare Forderungen an Einbürgerungswillige!
- Stopp der Verschleuderung des Schweizer Passes!
- Keine Einbürgerung von Verbrechern, Sozialhilfeabhängigen und Asylsuchenden!

Influence des discours sociétaux comme cause du non-recours:

Peur de la stigmatisation (p. ex. discussion sur les abus)

⇒ Mandat pour le canton/les communes de contribuer à l'objectivation du débat

(2) Quoi?: La concrétisation du mandat

Deuxième axe: la professionnalisation



Berner Fachhochschule | Soziale Arbeit

17

Selon le droit cantonal, la professionnalisation est réclamée de manières très différentes:

⇒ Mandat pour le canton/les communes de garantir l'accès à un premier conseil professionnel

(2) Quoi?: La concrétisation du mandat

Troisième axe: l'organisation (géographique)



Berner Fachhochschule | Soziale Arbeit

18

Diversité cantonale: de services sociaux cantonaux centralisés jusqu'aux services ou guichets communaux en passant par les services régionaux

⇒ Mandat pour le canton/les communes concernant des structures qui entravent une proximité relationnelle pesante entre la personne qui cherche de l'aide et l'autorité

(3) Comment? La mise en œuvre du mandat



Voie juridique classique devant le Tribunal fédéral:

Procédures du contrôle abstrait des normes lorsqu'une loi cantonale d'aide sociale ne met pas en œuvre les directives et qu'elle ne le fait pas suffisamment

(3) Comment? La mise en œuvre du mandat

Voie politique: Loi cadre de la Confédération en matière d'aide sociale

17.4166 MOTION

Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat

Déposé par:



STREIFF-FELLER MARIANNE

Groupe PDC
Parti évangélique suisse

(4) Conclusion

Question de départ: «La Confédération oblige-t-elle l'Etat à combattre le non-recours à l'aide sociale?»

oui!

- Il découle de l'art. 12 Cst. féd. entre autres un mandat pour le législateur portant sur des mesures institutionnelles et organisationnelles qui empêchent dans la mesure du possible un non-recours
- Trois axes du mandat pour le législateur:
 - mandat
 - d'informer
 - de professionnaliser
 - d'assurer une organisation géographique adéquate